

3^e Journée régionale d'identitovigilance

26 novembre 2024

Ouverture de la Matinale d'identitovigilance



Stéphanie LEGRAND
Directrice de projets
Pôle Numérique en santé



Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine



Ouverture de la Matinale d'identitovigilance



Hugues ALEGRIA
Directeur



GRADeS ESEA



3 TEMPS FORTS du PROGRAMME

09:50

Actualités
nationales

10:50

Actualités
régionales

11:40

Retours
d'expérience

12:30 Clôture de la Matinale d'identitovigilance



Actualités nationales

Actualités d'identitovigilance
Application Carte Vitale
Présentation du 3RIV
Programme HOP'EN2

Actualités d'identitovigilance

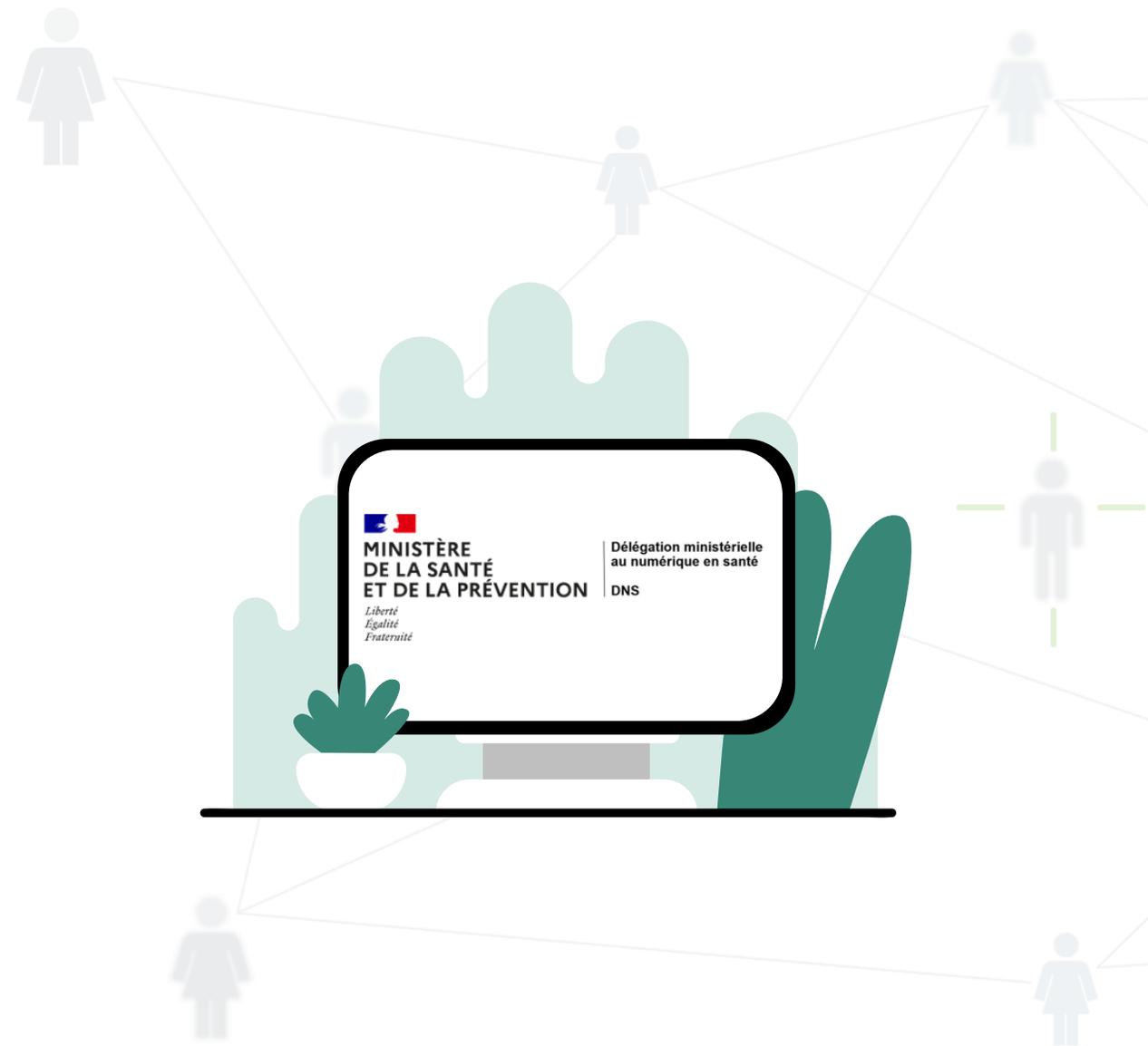


Céline DESCAMPS

Directrice de Projet



Délégation au Numérique en Santé



Présentation de l'appli Carte Vitale



Laure LECAIME

Directrice de Projets, Numérique en santé



GIE SESAM-Vitale





**Acteur majeur
de la transformation
numérique de notre
système de santé**

Le GIE SESAM-Vitale est un opérateur de statut privé poursuivant une mission de service public.

Sous la tutelle du Ministère de la Santé, du Ministère du budget et du Ministère de l'agriculture.

220 collaborateurs

Nos membres financeurs



Nos missions / interventions



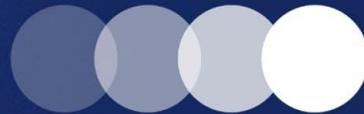
Consultation des Droits intégrée



dématérialisation des pièces justificatives



L'appli carte Vitale



Qu'est-ce que c'est ?

- L'appli carte Vitale est une alternative dématérialisée de **la carte physique, qui continue d'exister**. Elle est **déployée en complément de la carte Vitale physique**.
- Elle permet aux professionnels de santé d'accéder aux mêmes services que la carte Vitale physique.
- Utilisable dans le monde libéral et en établissement de santé.
- Disponible pour tous les assurés de 18 ans ou plus dans les **23 départements ouverts** aujourd'hui et France entière en 2025.
- Elle est proposée sur les 2 stores iOS et Android.



Concrètement, comment activer mon appli carte Vitale ?

1. Je télécharge l'appli carte Vitale sur le store
2. Je suis les consignes de l'appli :
 - a. Je saisis mon NIR ou je scanne ma carte Vitale
 - b. Je saisis le code reçu sur mon mail associé à mon compte assuré
 - c. Je présente ma pièce d'identité et mon visage
 - d. Je choisis un code secret qui me servira à déverrouiller mon appli
3. Je finalise l'activation dès réception du mail de notification que les contrôles ont abouti favorablement



Une autre manière d'activer l'appli carte Vitale, encore plus simple et plus rapide, disponible dès mars 2025 : l'activation à partir de la carte d'identité électronique et de l'application France Identité.



Concrètement chez le professionnel ?

L'utilisateur s'authentifie avant chaque utilisation

Insertion code secret à 6 chiffres



Ecran d'accueil



Choix du mode de lecture



Qu'est-ce qui est vert,
vital pour la santé et qui existe
maintenant aussi en appli ?



Votre professionnel de santé accepte aussi l'appli carte Vitale,
téléchargez-la.



Ses avantages ?

- Toujours disponible sur son smartphone
- Usage sans contact
- Centralise l'ensemble des données d'identification de l'assuré : un seul support pour l'ensemble des données d'identification (civile, INS, AMO, AMC à terme)
- INS qualifiée du patient utilisateur de l'appli
- Comme avec la carte Vitale, possibilité de récupérer les droits en ligne avec l'appel à CDRi
- Mise à jour automatique lors de l'ouverture de l'appli carte Vitale

Qui peut en bénéficier ?

- **A ce jour :**

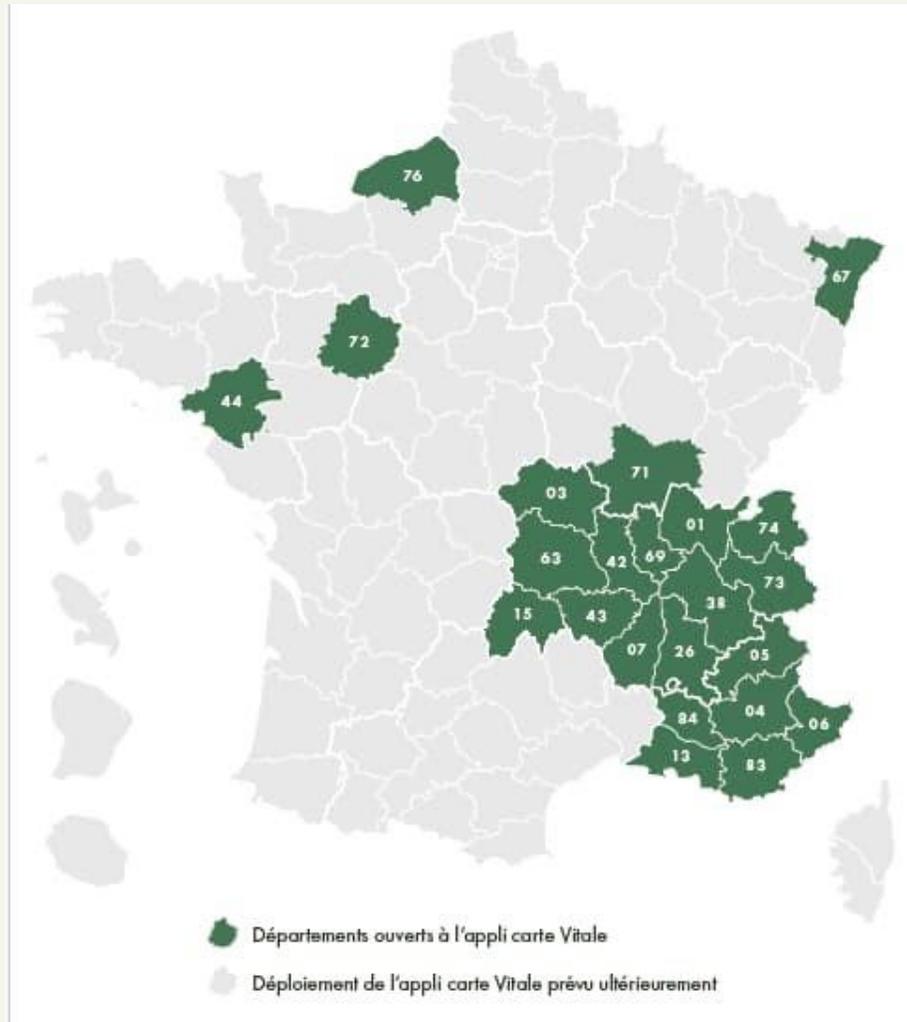
Les personnes affiliées au régime général, à la MSA et MGEN de 23 départements.

Extension progressive aux autres régimes

- **Mars 2025 :**

Déploiement France entière, avec l'activation à partir de la carte nationale d'identité électronique et de l'identité numérique de l'appli France Identité

L'activation actuelle intégrant le processus de vérification d'identité reste fonctionnelle et sera étendue progressivement à tous les départements



Où en est-on du déploiement de l'appli carte Vitale ?

CÔTÉ ASSURÉS

23 départements

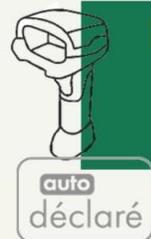
532 000 assurés ont activé leur application
(+ de 20 000 en moyenne par semaine)

CÔTÉ PS

Déploiement des logiciels compatibles appli carte Vitale
84 % de médecins généralistes
89 % de pharmaciens

33 000 FSE générées avec l'application (+ de 1 500 en moyenne par semaine)

Nécessité pour les PS de s'équiper d'un lecteur de QR Code



CÔTÉ ES

Quelques éditeurs de logiciels de Gestion Administrative Patient sont en cours d'intégration de la lecture de l'appli carte Vitale

Les douchettes pour lire le datamatrix des attestations mutuelles sont compatibles

L'offre des lecteurs est disponible sur le **site du GIE SESAM-Vitale**

Quelles données sont dans mon appli carte Vitale ?

- **Données d'état civil (uniquement utilisateur)**
 - Données du format France Connect (Nom, prénom(s), genre, date et lieu de naissance...)
- **Données de rattachement à l'Assurance Maladie Obligatoire** (Utilisateurs et ses bénéficiaires)
 - Dont le NIR, Nom, Prénom, Date et rang de naissance, pour identifier l'ouvrant droit et ses ayants droit et utiliser les services de l'assurance maladie tel que CDRi (ou ADRi pour les centres de santé)
- **Identité Nationale de santé** (Utilisateurs et ses bénéficiaires)
- **Données de l'Assurance Maladie Complémentaire** 
 - Données pour identifier l'organisme complémentaire - iso datamatrix de la carte de tiers payant, pour appeler les services ROC

Focus sur le statut INS



- L'appli carte Vitale contient l'**identité nationale de santé (INS)** de l'utilisateur, et de ses bénéficiaires.
- Elle permet de véhiculer l'INS de l'utilisateur au statut « **qualifié** ».
 - L'appel INSi est réalisé lors de l'activation de l'appli carte Vitale. Si les traits de l'utilisateur retournés par INSi ne matchent pas (tolérance tirets et caractères spéciaux), l'appli carte Vitale n'est pas activée, l'utilisateur est informé par mail
 - Si les traits de l'utilisateur changent : l'utilisateur est invité à recommencer l'activation
 - Si les traits de ses bénéficiaires changent : la mise à jour est automatique
- L'INS des ayants-droit hébergés dans l'appli de leur ouvrant-droit, ne peut pas être considérée automatiquement au statut « **qualifié** »
 - C'est la structure de soins qui décidera du statut de leur INS
- Les référentiels INS et IDV ont été mis à jour. Ils feront l'objet d'une publication au JO dans les semaines à venir

Quelles sont les évolutions prévues ?

Enrichir l'offre de service pour en faire la clé d'identification dans tout le parcours de soins



Pour aller plus loin

Vidéo d'une illustration
d'un parcours de soins à
l'hôpital

Site d'information



Cliquez sur l'image pour lancer la vidéo

Tout savoir sur l'appli carte Vitale®
www.applicartevitale.fr

Cliquez sur l'image pour ouvrir le site



Réseau des Référénts Régionaux en Identitovigilance

Manuela OLIVER
Présidente



Soizick GOUY
Vice-Présidente

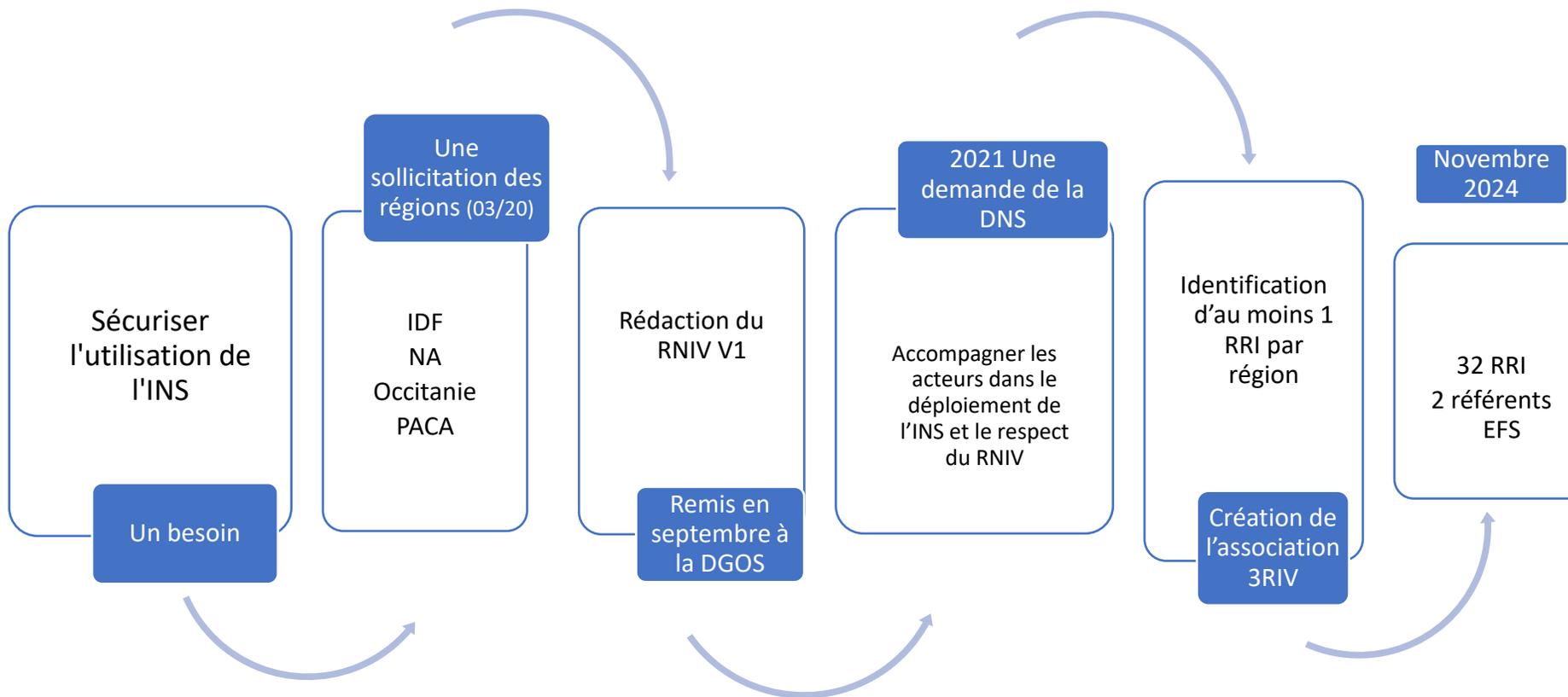
Christelle NOZIERE
Secrétaire



3RIV



Le 3 RIV : un peu d'histoire



Le 3 RIV : Qui sommes-nous ?



- Le 3RIV, une **association** Loi 1901
 - Un Conseil d'administration :
 - Présidente : Dr Manuela OLIVER, PACA
 - Vice-présidente : Soizick GOUY, PdL
 - Secrétaire : Christelle NOZIERE, NA
- La **force d'un réseau** :
 - Collaboration pour produire des documents de portée nationale sur l'identification des usagers
 - Entraide et partage d'expérience / connaissance / outils

Le 3RIV...réunit les référents régionaux identitovigilance



Réseau des référents Régionaux en Identitovigilance

Le 3RIV réunit des professionnels régionaux au sein des GRADeS, ARS et SRA, pour partager, mutualiser et harmoniser les pratiques en identitovigilance

Retrouvez tous les référents régionaux en identitovigilance



Le 3RIV : interlocuteur privilégié des institutions nationales sur la thématique identitovigilance



• Rédaction du RNIV

2020 : V1 du RNIV

2023 : V2 du RNIV

• Certification HAS

Sollicitation HAS sur le critère « identification du patient » (2.3-01) : renfort des attendus sur la **gouvernance** et **identité numérique**

Webinaire HAS 03/10/24 : identifié comme structure d'appui sur la thématique identitovigilance → relais par le référent régional

• Hop'EN 2

A la demande de la DNS :

- proposition du **prérequis** identitovigilance
- production des **modèles de documents** :
 - Modèle de charte identification
 - Fiche pratique pour élaborer la lettre de mission du référent identitovigilance
 - Fiche pratique pour rédiger la procédure de création

• Autres

- Demande INCA : exigences minimales identitovigilance pour logiciels DCC
- Demande DGOS/DNS : exigences minimales identitovigilance pour logiciels e-parcours
- Visites de référencement Ségur auprès des éditeurs (conformité des logiciels aux fonctionnalités de gestion de l'identité numérique)



• Documents

- 23 fiches pratiques
- 02 FAQ
- 06 fiches mémos

[Accéder aux documents du 3RIV](#)

• Webinaires

- Mars 24
 - Recueil des identités étrangères ([voir le replay](#))
- Novembre 24
 - Cas complexes de qualification - partie 1 ([voir le replay](#))
 - Cas complexes de qualification-partie 2 ([voir le replay](#))

- Contribuer à améliorer le fonctionnement du téléservice INSi
 - Remontée d'anomalies auprès de la DNS
 - Proposition d'évolution du téléservice INSi
- Site Internet et outils de communication (chaine Youtube, LinkedIn)
- Poursuivre les webinaires : Quelles sont vos attentes ?

TLS INSi : les demandes du 3RIV



- **Fonctionnement du téléservice INSi**

- Arrêt de l'interrogation du champ prénom d'usage par le téléservice INSi
- Révision du message retour du téléservice
- Dans certains cas « aucune identité trouvée » au lieu « plusieurs identités trouvées »
- Evolution du fonctionnement du téléservice pour diminuer le risque de retour d'une identité erronée
- Aujourd'hui le téléservice INSi interroge avec le 1er prénom PUIS avec le 2nd prénom PUIS avec le 3ème, etc
- Probabilité de retour d'un homonyme augmenté (la base interrogée en première intention ne contient pas l'ensemble des identités)
- Appel à vérification
- Vérification sur l'ensemble des traits de l'INS (aujourd'hui n'intègre pas le COG)
- Gestion des identités transcodage de la date de naissance (00/00 → 31/12)
- Réaliser la vérification sur la base qui a servi à l'interrogation

- **Signalement des anomalies**

- Disposer d'un canal de signalement HORS celui disponible via les éditeurs

L'INS au cœur du programme de financement HOP'EN2



Myriam NOIRTAULT

Chargée de mission



Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine



L'INS au cœur du programme de financement HOP'EN2

HOP'EN2 Phase 1 - Qu'est ce que c'est ?

- Programme national de financement des établissements de santé sanitaires publics et privés
<https://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/e-sante/sih/programme-hop-en/article/hopen-2>
- Levier pour dynamiser les échanges et partages des données de santé produites par l'établissement
- Les objectifs d'usage proposés aux établissements de santé, concernent :
 - Le partage des principaux documents de santé hospitaliers vers le profil Mon espace santé du patient : documents de sortie, CR opératoires, CR de consultation, d'imagerie et de biologie médicale ;
 - Les usages de la messagerie sécurisée de santé, avec les professionnels pour le partage de ces documents, et avec les patients via la messagerie de Mon espace santé
 - Le développement de la qualification de l'Identité Nationale de Santé (INS) des patients, indispensable pour préparer l'arrivée des mises à jour de la vague 2 du Ségur numérique qui permettront aux professionnels des établissements de santé de consulter simplement le DMP des patients pris en charge.
 - Le taux de qualification à atteindre est de 80 %

L'INS au cœur du programme de financement HOP'EN2

HOP'EN2 Phase1 – Les prérequis

- Les 4 prérequis concernent exclusivement le thème de l'identitovigilance
- Quand il candidate (date limite : 4/10), l'établissement justifie :
 - De la présence d'un(e) référent(e) en identitovigilance ayant des missions clairement définies
 - D'une charte d'identitovigilance prenant en compte le référentiel RNIV depuis sa première parution (2021)
 - D'une procédure de création des identités et de qualification de l'INS
 - Complète le questionnaire de mise en œuvre de l'identitovigilance (RNIV) permettant de connaître son niveau de maturité
- Leur validation par l'ARS a conditionné l'acceptation du dossier de candidature

L'INS au cœur du programme de financement HOP'EN2

HOP'EN2 Phase1 – Le rôle d'ESEA en général et de la CRIV en particulier

En amont :

- Elaboration du questionnaire par les CRIV
- Production du mémento « modèle de charte » et de la fiche pratique pour « rédiger la lettre de mission du référent »
- Campagne auprès des établissements pour promouvoir le programme
- Actions d'accompagnement des établissements pour réussir l'atteinte des cibles de prérequis

A la fin de la période de candidature, 171 questionnaires remplis ont été envoyés à la CRIV.



Questions Réponses





Actualités régionales

Présentation de la CRIV

Accompagnement des structures

- . Bilan des campagnes d'évaluation
- . Modules de e-learning
- . Bilan des événements indésirables
- . Outils
- . Perspectives

Présentation de la Cellule Régionale d'Identitovigilance (CRIV)



Olivier VICOONE
Directeur de projets SEGUR



GRADeS ESEA



Cellule Régionale d'Identitovigilance (CRIV)

Composition de la CRIV d'ESEA



Nathalie PERREAUD
Cheffe de Projet

Référente régionale
en identitovigilance



Christelle NOZIERE
Cheffe de Projet

Référente régionale
en identitovigilance



Jordan MARTINEZ
Chef de Projet

Référent régional
en identitovigilance



Betty FUMEL
Cheffe de Projet

Référente régionale
en identitovigilance



Olivier VICOONE
Directeur de Projet

Coordonnateur régional
SEGUR

Missions de la CRIV d'ESEA

- **Harmoniser** les pratiques d'identification au niveau régional
- **Accompagner** le déploiement des bonnes pratiques d'identitovigilance et de l'INS
- **Evaluer** des organisations et des pratiques
- **Assurer** la veille réglementaire
- **Représenter** la thématique au niveau des instances régionales, interrégionales et nationales (COTRIV, CORPINS, 3RIV, ARS, RREVA-NA, FEDAC...)
- **Sensibiliser/Former** les équipes projets du GRADeS et de l'Assurance Maladie



Bilan des campagnes d'évaluation 2023-2024 des ESSMS et des ES



Christelle NOZIERE

Chef de projet Identité numérique – INS
Référente Régionale en Identitovigilance



CRIV d'ESEA



IDENTITÉ NUMÉRIQUE
IDENTITOVIGILANCE
NOUVELLE-AQUITAINE



Contexte :

Première campagne en 2023 après accord du CORPINS

Plusieurs étapes :

- Sensibilisation sur les bonnes pratiques d'identitovigilance, en collaboration avec l'équipe ESMS Numérique ESEA entre septembre et fin octobre 2023, à l'attention des porteurs de grappe et/ou organismes gestionnaires (OG) des établissements financés
- Suite à sensibilisation, envoi par mail de l'outil d'autoévaluation pour les aider à lister et prioriser leurs actions de déploiement des bonnes pratiques d'identification et de mise en œuvre de l'INS
- Chaque OG des grappes financées en 2021 avait jusqu'à mi-novembre pour retourner le questionnaire (par ESSMS ou pour l'ensemble des ESSMS de l'OG).

Questionnaire d'autoévaluation : 37 questions sur organisation de l'identitovigilance, système d'information, gestion de l'identité numérique des usagers, gestion des risques, indicateurs.

Evaluation 2023 des bonnes pratiques en identitovigilance en ESSMS

Participation :

422 ESSMS sollicités :

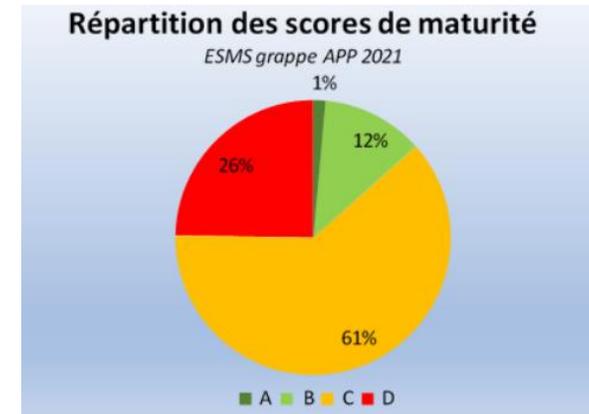
- 290 ont renvoyé le questionnaire = taux de réponse de 68 %
- 353 ESSMS ont nommé au moins 1 référent dans leur structure, soit 84 % des ESSMS sollicités
- 69 ESSMS en non-conformité = sans référent → ont été relancés pour désignation d'un référent.

Evaluation 2023 des bonnes pratiques en identitovigilance en ESSMS

Résultats :

- Score de maturité dans l'identification des usagers :

Score obtenu	Nombre de structures	% du score de maturité
A	4	1 %
B	35	12 %
C	175	61 %
D	76	26 %

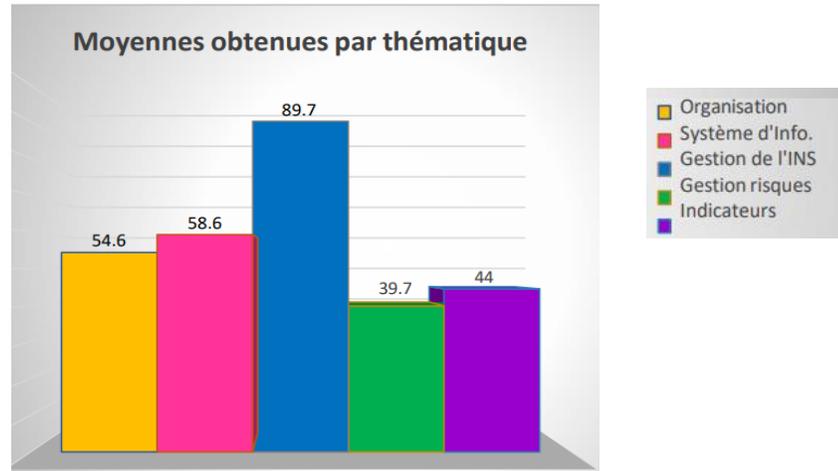


- 74 % des ESSMS constitués en grappes financées en 2021 sont dans le processus de mise en œuvre des bonnes pratiques d'identification des usagers et de qualification des INS.
- 13 % ont obtenu un score A ou B, montrant une qualification des INS selon les bonnes pratiques préconisées par le RNIV.
- Sur les 26 % des ESSMS classés D, tous sont en cours de qualification des INS.

Evaluation 2023 des bonnes pratiques en identitovigilance en ESSMS

Résultats :

- Conformité par thématique :



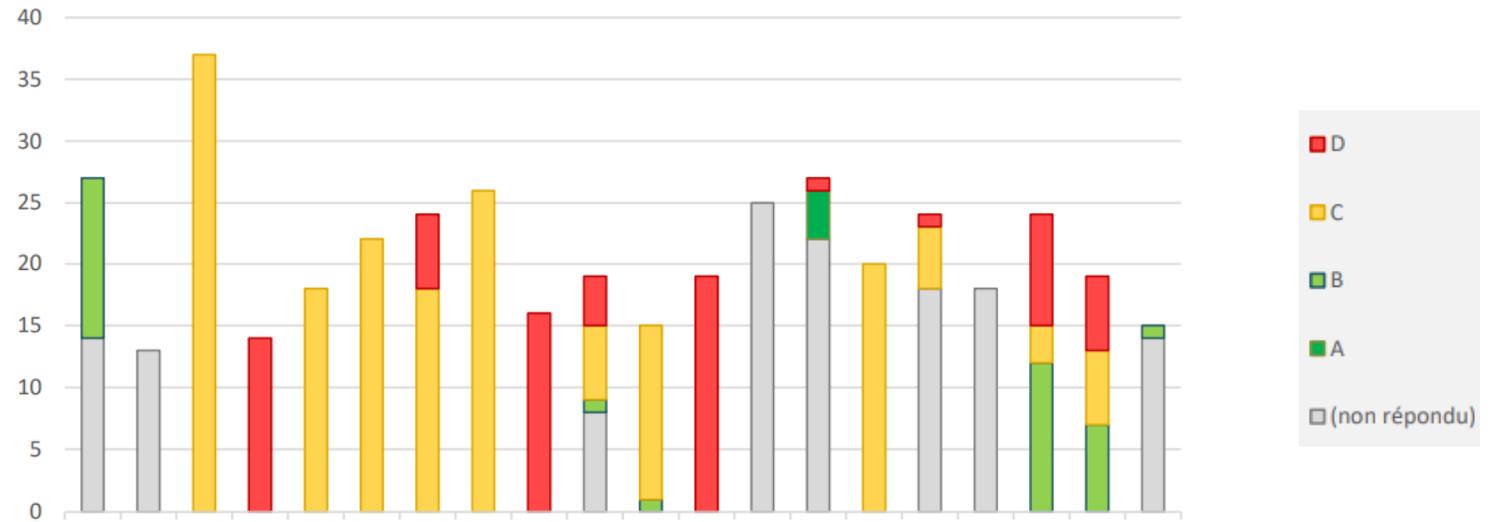
- Points forts et points faibles identifiés :

	Organisation	SI	Gestion identité numérique	Gestion des risques	Indicateurs
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> Désignation référent Formalisation charte d'identitovigilance 	<ul style="list-style-type: none"> Référentiel unique d'identités défini Utilisation de l'INS 	<ul style="list-style-type: none"> Recherche d'antériorité Utilisation des dispositifs d'identification à haut niveau de confiance Saisie des 5 traits stricts pour créer une identité Attribution des statuts dédiés 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion doublons et collisions 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi d'indicateurs de qualité des identités (<i>même si souvent calculés manuellement</i>)
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> Instance de pilotage Gestion des discordances Gestion documentaire sur identification 1^{ère} et 2^{ème} Formation des professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> Formalisation charte informatique Procédures dégradées inexistantes ou non actualisées Habilitations des professionnels pour gestion des identités 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des attributs (douteux, fictif, homonyme) 	<ul style="list-style-type: none"> Cartographie des risques Déclaration événements indésirables (EI) et RETEX Gestion erreur attribution d'une INS au mauvais usager 	<ul style="list-style-type: none"> Module statistique intégré au DUI Indicateurs de suivi des EI Indicateurs de suivi du taux de formation inexistant

Evaluation 2023 des bonnes pratiques en identitovigilance en ESSMS

Résultats :

- Maturité par grappe
(*anonymisée*) :



- L'analyse du niveau de maturité des 20 grappes d'ESSMS financées en 2021 met en évidence des disparités au sein d'une même grappe : les OG n'ont pas tous participé à la campagne d'évaluation, les scores de maturité diffèrent pour les OG d'une même grappe.
- Les OG ayant la même organisation au sein de leur grappe ont un score de maturité identique.

Conclusions :

- Réelle implication des ESSMS constitués en grappes financées en 2021 dans la mise en œuvre des bonnes pratiques d'identitovigilance dans le cadre du déploiement de l'INS
- Pertinence du questionnaire d'autoévaluation comme outil d'aide à la mise en œuvre des actions, apprécié par les structures
- 74 % des 290 ESSMS ayant répondu sont déjà dans le processus de mise en œuvre des bonnes pratiques, les autres sont engagés dans la démarche.

Perspectives :

- La gestion des risques apparaît comme un axe majeur d'amélioration, de même que la thématique des indicateurs.
- Campagne annuelle 2024 avec les ESSMS des grappes financées en 2021 (pour suivre leur évolution) et celles financées en 2022 (soit plus de 800 ESSMS) clôturée → bilan à venir.

Evaluation 2024 des bonnes pratiques en identitovigilance en ES

Contexte :

Première campagne en 2021, puis réitérée tous les ans après accord du CORPINS

Campagne 2024 (réalisée au 2nd trimestre 2024) :

- Adaptées en fonction du précédent score de maturité des établissements
- Structures avec score de maturité A ou B en 2023 = questionnaire simplifié
- Structures avec score de maturité C ou D ou n'ayant pas répondu en 2023 = questionnaire complet

Questionnaire simplifié = 6 questions ciblées sur suivi des indicateurs, alimentation du DMP et gestion des risques

Questionnaire complet = 47 questions sur organisation de l'identitovigilance, système d'information hospitalier, gestion de l'identité numérique des usagers, gestion des risques, indicateurs.

Evaluation 2024 des bonnes pratiques en identitovigilance en ES

Participation :

532 ES sollicités, 496 ont renvoyé le questionnaire = taux de réponse de 93 % (similaire à 2023)

- Répartition du taux de participation par statut juridique :

	2024	2023
ES publics	96 %	96 %
ES privés	79 % 	85 %
ESPIC	97 %	97 %

→ Diminution du taux de participation des établissements privés.

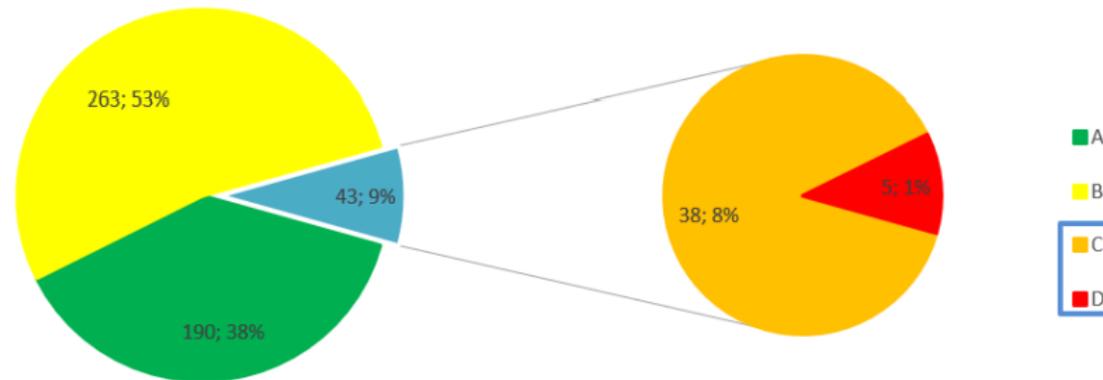
Evaluation 2024 des bonnes pratiques en identitovigilance en ES

Résultats :

- Evolution du score de maturité :

Score	2024	2023
A	38 % 	32 %
B	53 % 	50 %
C	8 % 	17 %
D	1 %	1 %

- Répartition du score :



→ Plus de 91 % des ES de Nouvelle-Aquitaine ont mis en place les bonnes pratiques d'identitovigilance (contre 80% en 2023).

Evaluation 2024 des bonnes pratiques en identitovigilance en ES

Résultats :

- Taux de qualification 2024 des INS par tranche :

Nombre d'ES	Taux de qualification	% par tranche
85	0-59 %	18 %
287	60-89 %	61 %
97	90-100 %	21 %

→ 61% des ES de Nouvelle-Aquitaine ont un taux de qualification de leurs INS entre 60 et 89%.
Toutefois, le mode de calcul diffère selon les structures.

Axes d'amélioration :

- Pour les classés A et B : ces axes portent sur la gestion des risques principalement dont la conduite à tenir en cas d'erreur d'attribution d'une INS et d'alimentation DMP avec un document de santé d'un autre usager (collision)
- Pour les 8 % de classés C : ces axes concernent la gestion de l'identification des patients (dont le traitement des discordances), la gestion des risques dont la conduite à tenir en cas d'erreur d'attribution d'une INS et d'alimentation DMP avec un document de santé d'un autre usager, et le suivi d'indicateurs.
- Pour les 1 % classés D : certains attendent la désignation d'un nouveau référent en identitovigilance, d'autres sont en attente d'un changement version logicielle, d'autres en cours de restructuration de leur SI.

Evaluation 2024 des bonnes pratiques en identitovigilance en ES

Conclusions :

- Taux de participation excellent
- Mise en œuvre de l'INS en routine et bonnes pratiques d'identitovigilance appliquées de manière efficace dans plus de 91 % des ES de Nouvelle-Aquitaine
- 49 % d'entre eux ont un taux de qualification des INS égal ou supérieur à 80 %.

Perspectives :

- Premier niveau de maturité des bonnes pratiques consolidé pour plus de 91 % des ES
→ refonte de l'outil d'évaluation pour la campagne 2025 avec ciblage des nouvelles exigences de la version 2 du RNIV (à paraître).

Modules de e-learning ELEA+



Caroline GARCIA

Responsable de l'offre de formation



GRADeS ESEA





Présentation offre de formation e-learning ELEA+

- Offre de formation
 - Référentiel de compétences numériques en santé
 - Navigation
- Focus parcours identito



Les plus de l'offre de service

- Possibilité d'accompagnement suivi / Bilan / Attestation
- Entité propre
- Contact Service formation



Retours d'expériences et échanges

- Vidéo PBRD – Responsable qualité (5min)
 - <https://vimeo.com/878233458>



Présentation offre de formation e-learning



Un service



Des compétences

The screenshot shows the top navigation bar with the 'elea+' logo, 'ELEA+' dropdown, and links for 'Administration du site', 'Mes formations', and 'Catalogue des formations'. On the right, there are search, notification, and user profile icons, along with a 'Mode d'édition' toggle. The main content area features a large card with the title 'Développez vos compétences en santé numérique'. Below the title is a paragraph: 'Avec ELEA +, la plateforme e-learning créée par ESEA Nouvelle-Aquitaine, pour les professionnels de santé. Accédez à plus de 50 modules pour développer vos connaissances sur les 5 domaines de compétences numériques en santé.' A 'Découvrir' button is positioned below the text. To the right of the text is a circular image of a smiling woman in a white lab coat sitting at a desk with a laptop. The image has a white chat bubble overlay with a green lock icon, a green plus icon, and a blue speech bubble icon with five stars.

This section is titled 'Je me forme sur les domaines de compétences numériques en santé' and contains five cards, each with an icon, a title, and a brief description:

- Données de santé**: Identifier, gérer et exploiter des données de santé dans un cadre adapté et sécurisé.
- Cybersécurité en santé**: Comprendre les risques liés à l'usage du numérique en santé, savoir les prévenir et réagir en cas d'incident.
- Communication en santé**: Interagir avec tous les acteurs du soin, y compris les usagers et aidants, à l'aide du numérique.
- Outils numériques en santé**: Intégrer les logiciels, outils et services numériques en santé dans un parcours de soin coordonné.
- Télésanté**: Pratiquer la télésanté en lien avec l'équipe de soin et l'usager dans le cadre réglementaire.



Focus formations identitovigilance



Introduction aux données de santé



Les grands principes d'identification de l'utilisateur



Le périmètre de l'identitovigilance



La création et la gestion d'une identité numérique



La gestion des risques liés à l'identité d'un utilisateur



Quelques chiffres clés

2238 Participants

1452 attestations délivrées



Retours utilisateurs



Note moyenne

4,5 / 5



Renforcer **les pratiques de traitement des données médicales** en intégrant les subtilités des **différents types de données personnelles**

Assurer une **identification fiable des patients** dans le système de santé à travers **l'Identité Nationale de Santé**

Comprendre **le rôle des répertoires numériques RPPS et FINESS** dans l'amélioration de l'identification précise des professionnels de santé et des établissements de soins



Connaître les **principes fondamentaux de l'Identitovigilance** et son articulation avec l'INS

Comprendre l'importance de **la bonne identification de l'utilisateur**

Maîtriser les **principes d'identification des usagers dans une situation de prise en soins**



Contextualiser l'identitovigilance et l'INS dans la prise en soin d'un usager
Comprendre **et prendre en compte le risque d'identification de l'usager**
Identifier un usager dès son admission et créer son identité numérique :
identification primaire
Identifier un usager à toutes les étapes de sa prise en soin : **identification secondaire**



Définir la notion **d'identité numérique et d'Identité Nationale de Santé**
Comprendre, par l'exemple, **les règles de création, de récupération et de gestion** de cette identité
Savoir réagir dans certains cas particuliers d'identification complexe de l'usager :
situation sanitaire exceptionnelle, absence de l'usager...



Comprendre **l'organisation nationale, régionale et locale d'Identitovigilance** (politiques, acteurs de proximité...)
Intégrer **l'identitovigilance dans la gestion des risques liés aux soins** : notions d'évènement indésirable, gestion à priori et postérieur des risques
Connaître et utiliser les outils de pilotage de la gestion des risques en Identitovigilance



Les plus de l'offre de service



Accessibilité et flexibilité



Suivi et bilan des formations

Attestations de suivi

Rapports personnalisés



Valorisation démarche qualité et certification



Création d'entité pour votre structure



Contact service formation formation@esea-na.fr



Retour d'expériences et échanges



Retour d'expérience



Evénements indésirables d'identification en Nouvelle-Aquitaine



Betty FUMEL

Chef de projet Identité numérique – INS
Référente Régionale en Identitovigilance



CRIV d'ESEA



IDENTITÉ NUMÉRIQUE
IDENTITOVIGILANCE
NOUVELLE-AQUITAINE



L'organisation régionale de la gestion des EI en identitovigilance

Fiche de signalement d'un événement indésirable (FEI) :

Modèle libre ou régional « Fiche de signalement d'EI en rapport avec une erreur d'identification »

- décrivant a minima : date, lieu, circonstances, conséquences, actions d'amélioration
- à adresser par mail : ars33-alerte@ars.sante.fr + copie criv@esea-na.fr

Les grands types d'événements qu'il faut déclarer :

- en lien avec une obligation de signalement externe réglementaire ;
- entraînant la transmission d'une identité erronée à un ou plusieurs acteurs de santé externes à la structure ;
- susceptible d'avoir des conséquences juridiques ;
- jugé intéressant à partager au niveau régional, de façon anonymisé, pour améliorer la culture de sécurité.

L'organisation régionale de la gestion des EI en identitovigilance

Missions de la CRIV :

Sollicitée par l'ARS lorsqu'un EI lui est signalé, la CRIV :

- contacte la Direction et le référent en identitovigilance de la structure pour :
 - être informée des mesures correctrices prises ou programmées par la structure
 - apporter un appui à l'amélioration des pratiques si nécessaire
- peut être amenée à proposer ou à piloter des actions au niveau :
 - local = formation, sensibilisation, conseil, accompagnement du référent ou des personnels
 - régional = formalisation de fiches pratiques, de documents de sensibilisation.
- communique les résultats de son suivi au RREVA (Réseau Régional de Vigilances et d'Appui de Nouvelle-Aquitaine) dont la mission est de contribuer à la mise en œuvre du programme régional d'actions pour la qualité et de la sécurité des prises en charge

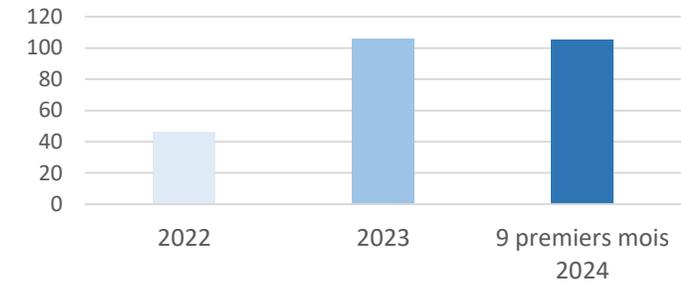


Événements indésirables déclarés en Nouvelle-Aquitaine (1)

Nombre de **signalements** d'événements indésirables en NA :

- En 2022 : 47
- En 2023 : 104 ↗
- Sur les trois premiers trimestres de 2024 : 105 ↗↗

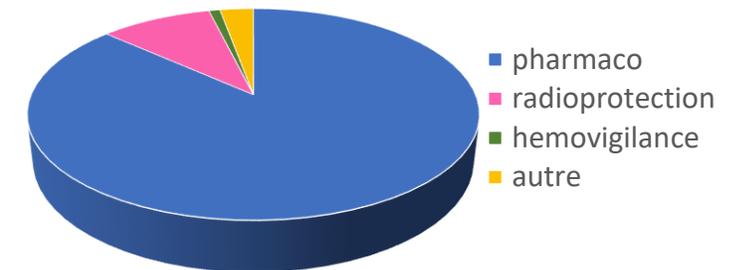
Nombre d'événements indésirables déclarés



Deux types majeurs d'événements indésirables :

- Erreur de distribution de médicament
- Erreur lors d'examen d'imagerie médicale

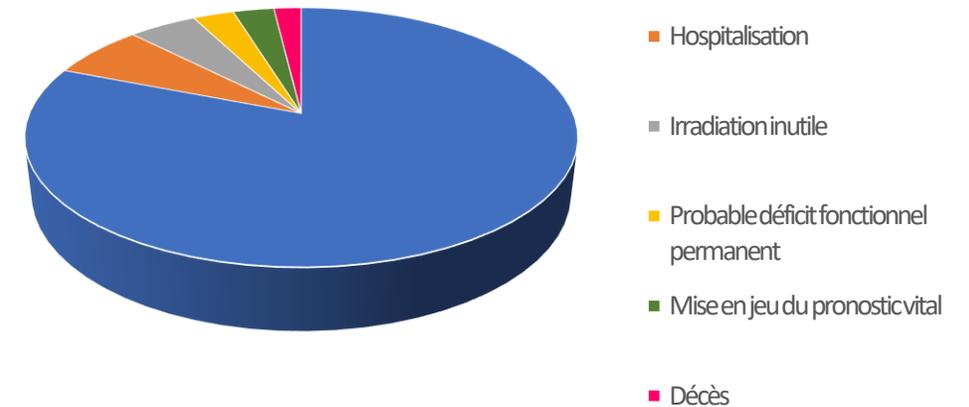
Typologie des événements indésirables



Evénements indésirables déclarés en Nouvelle-Aquitaine (2)

Conséquences sur le patient (chiffres des trois premiers trimestres 2024) :

- Aucune : 85 → 81 %
- Décès : 2
- Hospitalisation : 7
- Irradiation inutile : 5
- Mise en jeu du pronostic vital : 3
- Probable déficit fonctionnel permanent : 3 } 19 %

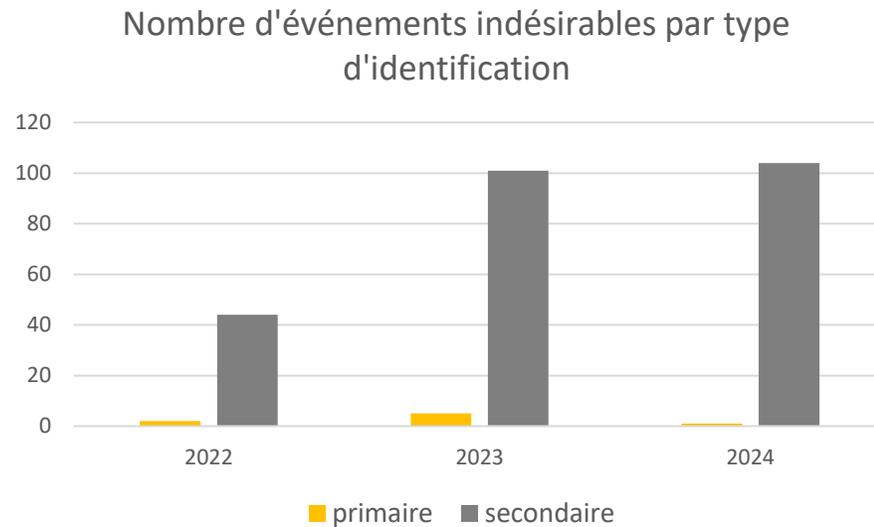


Conséquence sur le patient

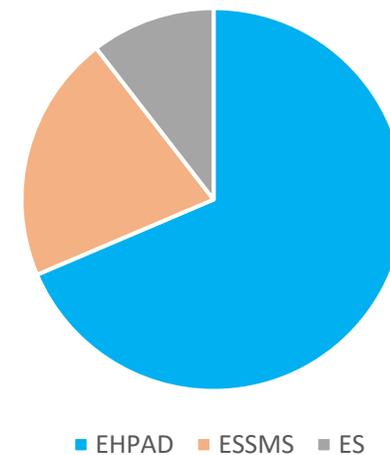
Evénements indésirables déclarés en Nouvelle-Aquitaine (3)

Plusieurs constats :

- Trop souvent non-déclaration car sans conséquence grave sur l'état du patient
- Sous-déclaration majeure en identification primaire (erreur d'identification et recueil de l'INS, alimentation DMP, etc.)
- Principaux déclarants = EHPAD et autres ESSMS



Types d'établissements déclarants en 2024



Fiches de partage d'expériences

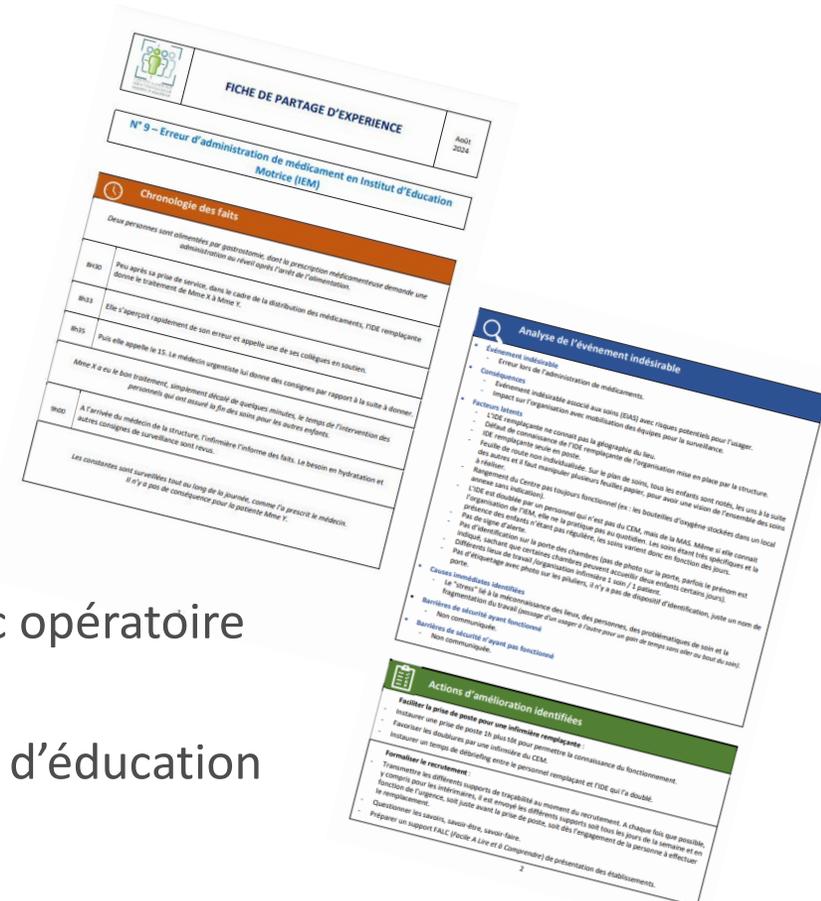
Retours d'expériences d'établissements :

- Chronologie des faits
- Analyse de l'événement indésirable
- Actions d'amélioration mises en place
- Message à retenir

9 fiches disponibles à ce jour sur le site: www.identito-na.fr

Quelques exemples :

- Fiche n°1 = erreur d'identification d'un patient conduit au bloc opératoire
- Fiche n°3 = erreur d'attribution d'une identité numérique
- Fiche n°9 = erreur d'administration du médicament en institut d'éducation



FICHE DE PARTAGE D'EXPERIENCE
Août 2024

N°9 - Erreur d'administration de médicament en Institut d'Éducation Motrice (EM)

Chronologie des faits

Deux personnes sont alimentées par gastrostomie, dont la prescription médicamenteuse demande une administration au réveil après l'arrêt de l'administration.

0900 Peu après la prise de service, dans le cadre de la distribution des médicaments, l'IDE remplaçante donne le traitement de Mme Y à Mme X.

0901 Elle s'aperçoit rapidement de son erreur et appelle une de ses collègues en soutien.

0905 Puis elle appelle le SS. Le médecin urgentiste lui donne des consignes par rapport à la suite à donner.

Mme Y a eu le bon traitement, uniquement décalé de quelques minutes, le temps de l'intervention des personnels qui ont assuré la fin des soins pour les autres enfants.

0900 A l'arrivée du médecin de la structure, l'infirmière l'informe des faits. Le besoin en hydratation et autres consignes de surveillance sont revus.

Les constantes sont surveillées tout au long de la journée, comme l'a précisé le médecin. Il n'y a pas de conséquence pour la patiente Mme Y.

Analyse de l'événement indésirable

- Événement indésirable:
 - Erreur lors de l'administration de médicaments.
 - Événement indésirable associé aux soins (EIAS) avec risques potentiels pour l'usager.
- Contribuants:
 - Inertie sur l'organisation avec mobilisation des équipes pour la surveillance.
 - Inertie sur l'organisation avec mobilisation des équipes pour la surveillance.
- Facteurs favorisants:
 - L'IDE remplaçante ne connaît pas la géographie du lieu.
 - Difficulté de connaissance de l'IDE remplaçante seule en poste.
 - Facile de route non individualisée. Sur le plan de soins, tous les enfants sont notés, les uns à la suite de l'autre et il faut manipuler plusieurs feuilles papier, pour avoir une vision de l'ensemble des soins à réaliser.
 - Arrangement du Centre pas toujours fonctionnel (ex: les bouteilles d'oxygène stockées dans un local même sans indication).
 - L'IDE est doublée par un personnel qui n'est pas du CEM, mais de la MAC. Même si elle connaît l'organisation de l'EM, elle ne la pratique pas au quotidien. Les soins étant très spécifiques et la présence des enfants n'étant pas régulière, les soins varient donc en fonction des jours.
 - Pas de signe de poste.
 - Pas d'identification sur la photo des chambres (pas de photo sur la porte, parfois le prénom est indiqué, parfois que certaines chambres peuvent accueillir deux enfants certains jours).
 - Différents lieux de travail (organisation infirmière 1 soin / 1 patient).
 - Pas d'équipement avec photo sur les piluliers, il n'y a pas de dispositif d'identification, juste un nom de porte.
- Causes immédiates identifiées:
 - Le "stress" lié à la malconnaissance des lieux, des personnes, des problématiques de soins et la fragmentation du travail (passage d'un soignant à l'autre pour un gain de temps sans aller au bout du soin).
- Barrières de sécurité ayant fonctionné:
 - Non communiquée.
- Barrières de sécurité n'ayant pas fonctionné:
 - Non communiquée.

Actions d'amélioration identifiées

- Faciliter la prise de poste pour une infirmière remplaçante.
- Installer une prise de poste de plus 100 pour permettre la connaissance du fonctionnement.
- Favoriser les doublures par une infirmière du CEM.
- Installer un temps de debriefing entre le personnel remplaçant et l'IDE qui l'a doublé.

Formaliser le recensement:

- Transmettre les différents supports de transparence au moment du recrutement. A chaque fois que possible, la fonction d'urgence, il est envoyé les différents supports soit tous les jours de la semaine et en le remplaçant.
- Communiquer les savoirs, savoir-être, savoir faire.
- Préparer un support FALC (Facile à Lire et à Comprendre) de présentation des établissements.



Outils mis à disposition en Nouvelle-Aquitaine



Jordan MARTINEZ

Chef de projet Identité numérique – INS
Référent Régional en Identitovigilance



CRIV d'ESEA



MOYENS ET SUPPORTS DE COMMUNICATION

Webinaires

- Formation des référents en identitovigilance (2H, mensuel)
- Questions/Réponses (1H, bimensuel)
- Replay de webinaires 3RIV

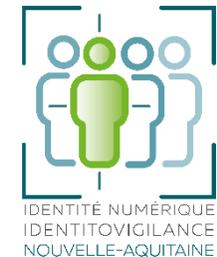


Outils mis à disposition

- Site internet de l'identitovigilance en N-A
- Questionnaire d'autoévaluation ES et ESSMS
- Forum des identitovigilants
- Foire aux questions
- Plateforme e-learning ELEA+
- Affiches de sensibilisation et flyers
- Fiche réflexe, fiches pratiques et mémento



SITE INTERNET



Actualiser ses connaissances, rechercher des documents, des réponses aux questions...

- Organisation régionale
- Bonnes pratiques
- Références
- Docuthèque
- Foire aux questions
- Forum
- Actualités et agenda

En quelques chiffres :

- 58000 visites en 2024 ↗↗
- 15000 téléchargements par an ↗



<https://www.identito-na.fr/>

Fonctionnement

- Recherche intuitive par blocs thématiques
- Recherche spécifique par mots clés

Rechercher une question

Sélectionnez une rubrique



Sélectionner une catégorie

Création d'une identité numérique

Validation et documents d'identité

Discordances

Participation de l'utilisateur

<https://www.identito-na.fr/faq>

ESPACES D'ÉCHANGES

Questions, informations, actualités, échanges des savoir-faire, partage de documents...

Forums thématiques :

- ✓ Informations générales
- ✓ Identitovigilance primaire
- ✓ Gestion des risques
- ✓ GHT
- ✓ Editeurs informatiques
- ✓ Politique, communication et ressources régionales
- ✓ Usagers

<https://forum.identito-na.fr/>



L'espace des identitovigilants de Nouvelle-Aquitaine

IDENTITÉ NUMÉRIQUE
IDENTITOVIGILANCE
NOUVELLE-AQUITAINE

FORUM

- Informations générales**
S'informer sur l'actualité en identitovigilance au niveau régional et national
- Identitovigilance primaire**
Echanger des informations, partager des savoir faire, poser des questions en lien avec la gestion des identités numériques des usagers, l'INS...
- Gestion des risques**
Echanger des informations, partager des savoir faire, poser des questions en lien avec la gestion des risques liée à l'identification primaire et secondaire des usagers
- GHT**
Echanger sur les problématiques en lien avec l'identitovigilance au sein des GHT, la convergence des systèmes d'information, les organisations, le pilotage, etc.
- Editeurs informatiques**
Echanger des informations, signaler des problèmes, partager des solutions en lien avec les systèmes d'information en santé
- Politique, communication et ressources régionales**
Poser des questions sur la politique et l'organisation régionale de l'identitovigilance, les applications régionales d'e-santé
- Usagers**
Echanger questions et réponses en lien avec l'identification des usagers, les droits, l'implication de l'utilisateur dans la sécurité de ses soins...

FICHE REFLEXE, FICHES PRATIQUES, MEMENTO ET MODELES



FICHE RÉFLEXE ⁰¹ IDENTITÉ NATIONALE DE SANTÉ

MESSAGE INSI « 01 : AUCUNE IDENTITÉ TROUVÉE »

- S'ASSURER QUE L'USAGER DISPOSE BIEN D'UNE IDENTITÉ NATIONALE DE SANTÉ (INS)**
Pour mémoire, les personnes étrangères de passage ou en situation irrégulière, et les personnes étrangères bénéficiant d'une convention internationale de soins ne disposent pas d'une INS.
- SI L'INTERROGATION EST RÉALISÉE PAR LES TRAITS D'IDENTITÉ, DONC PAR UNE RECHERCHE MANUELLE :**
S'assurer que les traits utilisés pour la recherche (le nom de naissance, le 1^{er} prénom de naissance, le sexe et la date de naissance) correspondent bien aux traits présents sur le dispositif d'identité à haut niveau de confiance et éliminer toute erreur de saisie locale (faute de frappe, inversion de lettres, de chiffres dans la date de naissance...).
- FAIRE DES RECHERCHES SUCCESSIVES, ÉTAPE PAR ÉTAPE, EN :**
 - supprimant tout d'abord, des critères d'interrogation, le code officiel géographique du lieu de naissance (COG - INSEE) si celui-ci avait été utilisé en première intention. Cela peut être bloquant, particulièrement en cas de fusion de code commune, après la naissance de l'utilisateur;
 - remplaçant le tiret de liaison, éventuellement présent dans le nom de naissance, par un espace;
 - remplaçant le tiret, éventuellement présent dans le(s) prénom(s), par un espace;
 - utilisant uniquement le premier prénom de l'état civil, si l'ensemble des prénoms avait été saisi (avec, puis sans tiret si présent sur le dispositif d'identité);
 - ajoutant le code INSEE du lieu de naissance (qui n'a pas dû être saisi en première intention)

En cas d'échec, il faut informer l'éditeur du logiciel qui pourra émettre un « ticket » auprès du GIE SESAM Vitale, en transmettant les traces informatiques. Contact à transmettre à l'éditeur : centre-de-service@esam-vitale.fr

MESSAGE INSI « 02 : PLUSIEURS IDENTITÉS TROUVÉES »

FAIRE DES APPELS SUCCESSIFS EN AJOUTANT, DANS L'ORDRE :

- le deuxième prénom, voire la liste des autres prénoms présents sur le dispositif d'identité;
- le code officiel géographique du lieu de naissance (COG - INSEE).

Si les réponses du téléservice sont toujours de type 01 ou 02, la dernière option pour obtenir une réponse est d'utiliser la lecture de la carte vitale, comme cela est recommandé.

En dernier recours, il est possible de contacter le Référent Régional en Identitovigilance.
Nouvelle-Aquitaine : criv@esqa-na.fr
Messagerie sécurisée : criv@ma.sssante.fr

2 Documentation publiée par le 3RIV

2.1 Fiches pratiques (FIP)

Processus et exemples pour la mise en œuvre pratique de l'identitovigilance.
L'historique des versions est précisé dans chaque document mis à jour.

Code	Titre	V	Date
FIP 01	<u>Recueil des traits d'identité sur les documents étrangers</u>	3	Mars 2024 
FIP 01bis	<u>Aide à l'identification des usagers ukrainiens</u>	1	Mars 2022
FIP 02	<u>Difficultés de recueil des traits d'identité sur certains documents français</u>	2	Nov. 2020
FIP 03	<u>Gestion de la confidentialité et de l'anonymat</u>	2	Jan. 2023
FIP 04	<u>Recommandations de bonnes pratiques pour la gestion des identités lors d'un accouchement dans le secret</u>	1	Nov. 2020
FIP 05	<u>Conduite à tenir lorsqu'on suspecte l'utilisation d'une identité frauduleuse</u>	2	Fév. 2023
FIP 06	<u>Gestion des copies de pièces d'identité dans le système d'information</u>	1.2	Sept. 2022 

Voir [Modifier](#) [Révisions](#)

Charte d'identitovigilance



Généralités

Une charte est un document de communication destiné à établir des objectifs, des valeurs ou des principes partagés. On peut en donner plusieurs exemples dans le monde de la santé selon que les engagements de bonne pratique concernent :

- les professionnels vis à vis des usagers : charte de la personne hospitalisée, charte du parcours patient, charte de promotion de la santé ;

LIENS UTILES

 [Information des actes](#)

 [Modèle de charte IV \(version Word\)](#)

 [Modèle de charte IV \(version pdf\)](#)

 [RNIV](#)

 [Programme HOP'EN 2 \(ministère de la santé\)](#)

 [CRIV d'ESEA](#)

 [Modèle de charte IDV ESSMS](#)

	FICHE DE SIGNALEMENT D'ÉVÉNEMENT INDESIRABLE EN RAPPORT AVEC UNE ERREUR D'IDENTIFICATION	v2 Janvier 2023
	Déclarant	

Structure	
Département et commune	
Service concerné	
Autre acteur impliqué (si applicable)	
Structure	
Département et commune	
Service concerné	
Cet acteur est-il informé de l'événement indésirable ? <input type="checkbox"/> Oui	

Acteur(s) impliqué(s) dans l'événement indésirable	
Entité à l'origine du signalement	
Structure	
Département et commune	
Service concerné	
Autre acteur impliqué (si applicable)	
Structure	
Département et commune	
Service concerné	
Cet acteur est-il informé de l'événement indésirable ? <input type="checkbox"/> Oui	

Typologie de l'événement indésirable (plusieurs choix possibles)	
Concerne l'identification primaire	<input type="checkbox"/> Création d'une identité erronée
	<input type="checkbox"/> Erreur de sélection d'une identité numérique dans la base locale
	<input type="checkbox"/> Anomalie lors de l'opération de recherche/récupération de l'INS
	<input type="checkbox"/> Erreur d'attribution ou de propagation de l'INS
	<input type="checkbox"/> Erreur d'affectation de statut à l'identité numérique
Concerne l'identification secondaire	<input type="checkbox"/> Suspicion d'utilisation frauduleuse d'identité
	<input type="checkbox"/> Refus de présentation d'un titre d'identité
	<input type="checkbox"/> Autre (précisez) : _____
	<input type="checkbox"/> Erreur de patient/usager pris en charge
	<input type="checkbox"/> Erreur d'étiquetage (y compris bracelet d'identification)
Autre(s) vigilance(s) concernée(s)	<input type="checkbox"/> Erreur de dossier d'utilisateur (informatique ou physique)
	<input type="checkbox"/> Rangement d'un document dans un mauvais dossier usager
	<input type="checkbox"/> Autre (précisez) : _____
	<input type="checkbox"/> Hémovigilance
	<input type="checkbox"/> Pharmacovigilance
<input type="checkbox"/> Radioprotection	
<input type="checkbox"/> Autre (précisez) : _____	

COMMUNICATION AUX USAGERS

Docuthèque

Fonction du document Document de communication Niveau de production - Tout - Appliquer

AFFICHE IDENTITOVIGILANCE N° 1

AFFICHE IDENTITOVIGILANCE N° 2

AFFICHE IDENTITOVIGILANCE N° 3

<https://www.identito-na.fr/docutheque>

Bien identifié.e, bien soigné.e !

Depuis le 1^{er} janvier 2021, vous disposez d'une identité sanitaire officielle appelée identité nationale de santé (INS) qui vous est unique et qui est utilisée par tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge. Vous trouvez votre identité nationale de santé sur les différents documents remis lors de votre parcours de santé, ainsi que dans votre futur espace numérique de santé.

Trait d'identité INS N°1

Trait d'identité INS N°2

Trait d'identité INS N°3

Trait d'identité INS N°4

Trait d'identité INS N°5

N° matricule INS

Lors de votre parcours de santé, les professionnels qui interviennent dans votre suivi ont besoin de partager de l'information vous concernant. Grâce à l'INS, vous êtes identifié.e de la même façon par tous les professionnels qui interviennent dans votre suivi. Cette identification unique permet, en outre, d'éviter de vous confondre avec une autre personne ou de créer inutilement un nouveau dossier vous concernant.

Présentez votre pièce d'identité

Afin de valider votre INS, les professionnels qui vous prennent en charge vous demanderont **vos traits d'identité** (carte d'identité, passeport)*, au moins une fois. Prenez quelques minutes pour vérifier votre INS avec eux et signalez-leur les erreurs si besoin: c'est important pour la qualité et la sécurité de votre prise en charge.

A VENIR! À terme, des dispositifs plus modernes d'identification électronique permettront de valider plus simplement votre identité, par exemple au travers de la future application carte vitale et de France Connect, que vous soyez à distance ou physiquement présent.

* Liste des pièces d'identité non exhaustive. Attention, la carte vitale n'est pas considérée comme une pièce d'identité valable.

Identitovigilance

Le bon soin au bon patient

MON IDENTITÉ C'EST MA SÉCURITÉ

AIDÉZ-NOUS à prendre soin de vous

A votre admission

- Décliner votre identité (nom de naissance, nom usuel, prénom...)
- Fournir une pièce d'identité
- Vérifier votre identité sur les papiers remis et sur le bracelet d'identification

Tout au long de votre séjour

- Décliner votre identité lors de tout acte de soins

www.grives-paca.org

Identité Nationale de Santé - Demande de correction auprès de l'INSEE

Lors de ma prise en charge par un professionnel de santé, nous nous sommes aperçus que mon identité nationale de santé comportait des erreurs. Il m'a indiqué que je devais les faire rectifier auprès de l'INSEE. Pourquoi ? Quelle est la démarche à suivre ?

De quoi s'agit-il ?

- Le répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) regroupe les informations d'état civil des personnes nées en France ou des étrangers immatriculés auprès des services de l'Assurance Maladie.
- Ces éléments d'identification sont repris pour certaines démarches administratives : impôts, travail, élections...

Quel est le lien avec l'Identité Nationale de Santé ?

Votre Identité Nationale de Santé (INS) est votre identité sanitaire de référence. Son utilisation est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021 pour référencer vos informations de santé. Votre INS provient du RNIPP et est composée :

- d'un matricule
- de 5 traits d'identité (nom de naissance, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe et code lieu de naissance)

L'attribution de l'INS est couplée à la vérification de votre identité via une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport...). Votre INS permet aux professionnels de santé qui vous accompagnent d'échanger plus facilement de l'information de santé vous concernant, en s'assurant qu'ils parlent bien de la même personne.

C'est pourquoi il est essentiel que cette identité ne comporte pas d'erreurs.

Si vous constatez une erreur concernant votre identité (par exemple, une erreur dans votre nom de naissance, vos prénoms, votre sexe, votre date ou votre lieu de naissance), vous pouvez demander une rectification à l'INSEE qui gère ce répertoire*.

Attention, si l'erreur provient du titre d'identité, il est nécessaire de contacter le service d'état civil de votre commune pour effectuer la rectification.

* L'INSEE n'est pas compétent pour apporter des corrections d'état civil pour les personnes nées hors de France. Ces personnes doivent se rapprocher d'un organisme qui gère leurs droits sociaux, en joignant un acte de naissance traduit de moins de trois mois et un justificatif d'identité en cours de validité.

QUESTIONNAIRE D'AUTOEVALUATION

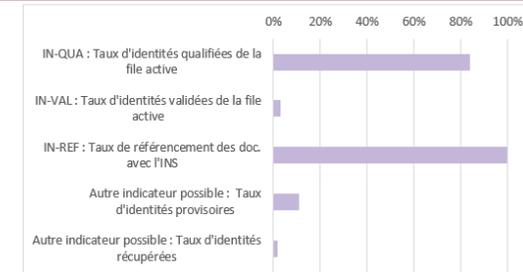
		II. Questionnaire d'autoévaluation et actions d'amélioration à conduire			Date évaluation :			
Thème	N°	Rappel de la question	Réponse	ACTIONS	Priorité	Etat	Date limite	Livré & finaliser
Organisation de l'identité	ORG 4	Les procédures relatives à l'identification primaire et secondaire des usagers sont-elles formalisées et connues de tous les acteurs concernés (internes voire externes) ?	Non	Formaliser les procédures relatives à l'identification primaire et secondaire des usagers et s'assurer qu'elles sont accessibles et connues par tous les personnels concernés.				§ 2.4 RNV 3
	ORG 5	La charte d'identitovigilance de la structure (ou du groupe de structures) est-elle formalisée et, dans l'affirmative, présentée sur le modèle régional ?	En partie	Formaliser la charte d'identitovigilance de la structure (ou du groupe de structures) conformément au RNV.	1			§ 2.4.2 RNV 3 Eui PP 15 du RNV 1 Page Charte d'identitovigilance du site www.identito-na.fr
	ORG 6	Le plan de formation annuel de l'établissement prévoit-il la formation et l'actualisation des connaissances de tous les salariés ?	Non	Programmer annuellement dans le plan de formation de l'établissement des actions spécifiques à l'amélioration des pratiques d'identification : formation initiale des nouveaux arrivants, sensibilisation et formation continue des professionnels...	1			Eui SNH 03 (RNV 3)
	ORG 7	Existe-il un processus permettant de s'assurer que l'ensemble des salariés ont bénéficié d'une formation à l'identitovigilance et qu'ils en ont compris les principes ?	Oui	Mettre en place un indicateur permettant de suivre le nombre de salariés formés chaque année sur les principes de l'identitovigilance.				Eui SNH 03 (RNV 3)
	ORG 8	A-t-il été anticipé la façon de réaliser la mise à jour des identités numériques existantes avec l'INS des usagers lorsque le système d'information sera pleinement INS compatible ?	Non	Etudier la meilleure façon de mettre à jour les identités des personnes prises en charge avec la récupération de l'INS des usagers, selon les règles du RNV.				§ 3.2.2.4 RNV 3 Page Etapes de mise en oeuvre de l'INS du site www.identito-na.fr
action	SIN 1	L'établissement dispose-t-il d'une charte informatique formalisant les règles d'accès et d'usage relatives aux applications gérant les identités des usagers ?	Oui	Mettre régulièrement à jour les droits et habilitations des professionnels, en particulier pour l'accès au téléservice INS.	1			Eui PP 13 (RNV 1)
	SIN 2	Les personnels habilités à créer ou modifier des identités numériques sont-ils nommément identifiés ?	Non	Établir et tenir à jour une liste nominative des salariés habilités à créer ou modifier des identités numériques. Les alerter sur l'importance de ne pas fournir leur code d'accès personnel à d'autres acteurs.				§ 2.4.4.1 RNV 3
	SIN 3	La structure réalise-t-elle des évaluations de la qualité de la base de données des identités associée au DUI ?	Non	Organiser le contrôle, à intervalles définis, de la qualité des identités numériques, à la recherche de doublons ou d'identités incohérentes.				§ 3.2.2.4 RNV 3 Page Etapes de mise en oeuvre de l'INS du site www.identito-na.fr



III.1. Résultats des indicateurs publiés par le 3RIV sur la FIP 20

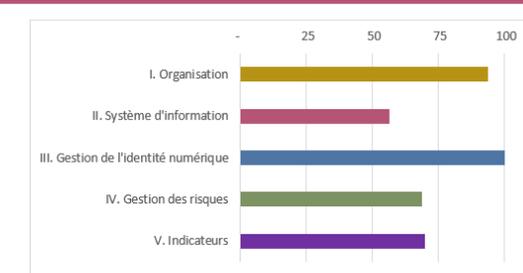
<https://www.identito-na.fr/node/447>

	Résultat	Objectif*
IN-QUA : Taux d'identités qualifiées de la file active	84%	≥80%
IN-VAL : Taux d'identités validées de la file active	3%	<5%**
IN-REF : Taux de référencement des doc. avec l'INS	100%	100%
Autre indicateur possible : Taux d'identités provisoires	11%	≤20%
Autre indicateur possible : Taux d'identités récupérées	2%	≤20%



III.2. Score de conformité relatif à l'autoévaluation, par thème (sur 100)

Thème	Résultats
I. Organisation	94 /100
II. Système d'information	56 /100
III. Gestion de l'identité numérique	100 /100
IV. Gestion des risques	69 /100
V. Indicateurs	70 /100



NB : Chaque question du thème est notée 2 si la réponse est "Oui", 1 si la réponse est "En partie" et 0 si la réponse est "Non".
Les réponses vides sont considérées comme "Non" ; les réponses "Sans objet" ne sont pas prises en compte dans le calcul.
Le score est ramené à 100 pour l'ensemble des questions comptabilisées.

Score global de maturité des organisations

B

A = Utilisation de l'INS en routine et absence de résultat < 80
B = Utilisation de l'INS en routine, moyenne des résultats > 60 et absence de résultat < 50
C = Autres (ni A, ni B, ni D)
D = Moyenne des résultats < 50

4 modules e-learning

- 1 module découverte avec vidéo interactive
- 3 modules avec quiz de début/fin de formation et attestations

Module découverte de l'identitovigilance



Durée: 20 minutes environ
Ce module requiert une sortie audio
Sous-titrage disponible



<https://elea.esea-na.fr>



Réinitialiser la recherche

Formation interne ESEA

Oui

Compétences ESEA

1- Socles
 2- Numériques
 3- Métiers

Club

Oui

Compétence associée

Search

LES GRANDS PRINCIPES D'IDENTIFICATION DE L'USAGER
Intégrez les bases de l'identitovigilance
Démarrer

LE PÉRIMÈTRE DE L'IDENTITOVIGILANCE
Appliquez les bonnes pratiques d'identification primaire et secondaire
Démarrer

LA CRÉATION ET LA GESTION D'UNE IDENTITÉ NUMÉRIQUE
Pratiquez l'identitovigilance dans la création et la gestion d'une identité numérique
Démarrer

LA GESTION DES RISQUES LIÉS À L'IDENTITÉ D'UN USAGER
Analysez et pilotez les risques liés à l'identité d'un usager
Démarrer

QUIZ FIN DE FORMATION

Je m'évalue

Terminé

BILAN DE LA SATISFACTION

Je donne mon avis

Terminé

JE RÉCUPÈRE MON ATTESTATION

Je télécharge



Perspectives 2025 de l'identitovigilance en Nouvelle-Aquitaine

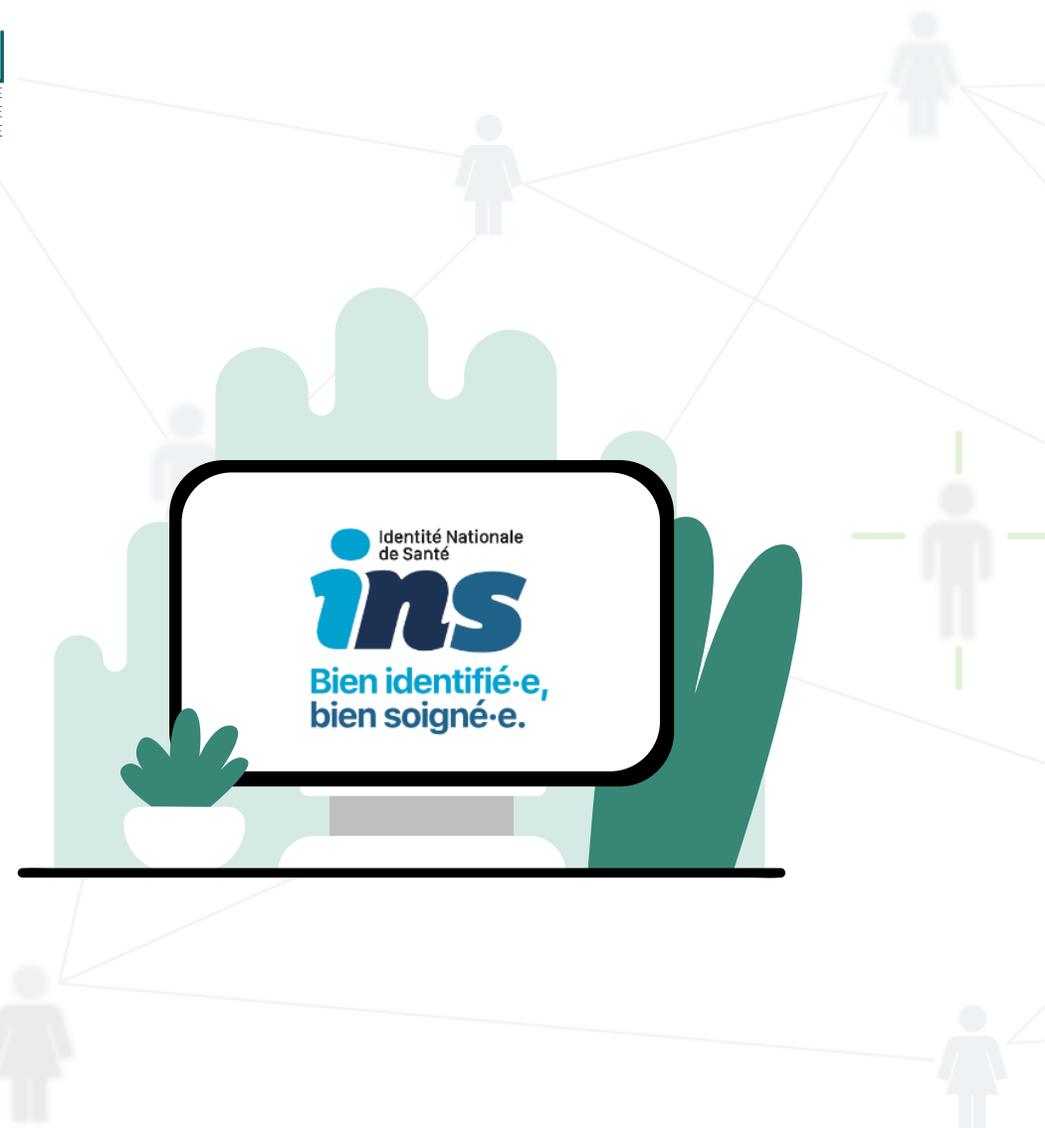


Nathalie PERREAUD

Chef de projet Identité numérique – INS
Référente Régionale en Identitovigilance



CRIV d'ESEA



ACCOMPAGNEMENTS des STRUCTURES en 2025

■ Événements récurrents

- Webinaire mensuel de formation des référents
(sur inscription individuelle)
- Webinaire Questions/Réponses autour de l'identitovigilance/l'INS
(participation sans inscription)
- Ateliers de sensibilisation des ESSMS

• 1760 personnes formées depuis 2021 dont 500 en 2024

• 1220 sont référents dans 1800 structures de Nouvelle-Aquitaine

■ Accompagnement ponctuel

■ Campagne annuelle d'évaluation des bonnes pratiques dans les ES et ESSMS

- Suivi d'indicateurs et gestion des EI *(structures les plus matures)*
- Organisation pour l'usage de l'INS

[S'informer, s'inscrire, participer : consulter la page Actualités et Agenda du site Internet](#)

2 EVENEMENTS INEDITS en NOUVELLE-AQUITAINE en 2025

INEDIT !

4^e JOURNÉE REGIONALE d'IDENTITOVIGILANCE "Je suis unique, mon INS aussi !"

Juin à Bordeaux

En présentiel

Ouverture prochaine des 150 places

PROGRAMME

- Actualités nationales et régionales
 - Partages d'expérience
- Cocktail déjeunatoire*
- Ateliers

Remise d'un kit d'outils pratiques et ludiques

(affiche, jeux sérieux,...)

JOURNÉE du 3RIV

Juin à Bordeaux

Réservée aux membres de l'Association

PROGRAMME

- Plénière
- Déjeuner*
- Groupes de travail



Retour d'expériences

L'INS dans le Service de Prévention Santé Travail des Landes

Gestion des bonnes pratiques d'identitovigilance dans les DAC

L'INS et le contrat de confiance à l'EHPAD André COMPAIN

Mise en œuvre des bonnes pratiques d'identitovigilance dans la santé au travail

Anne PLANTIF

Directrice

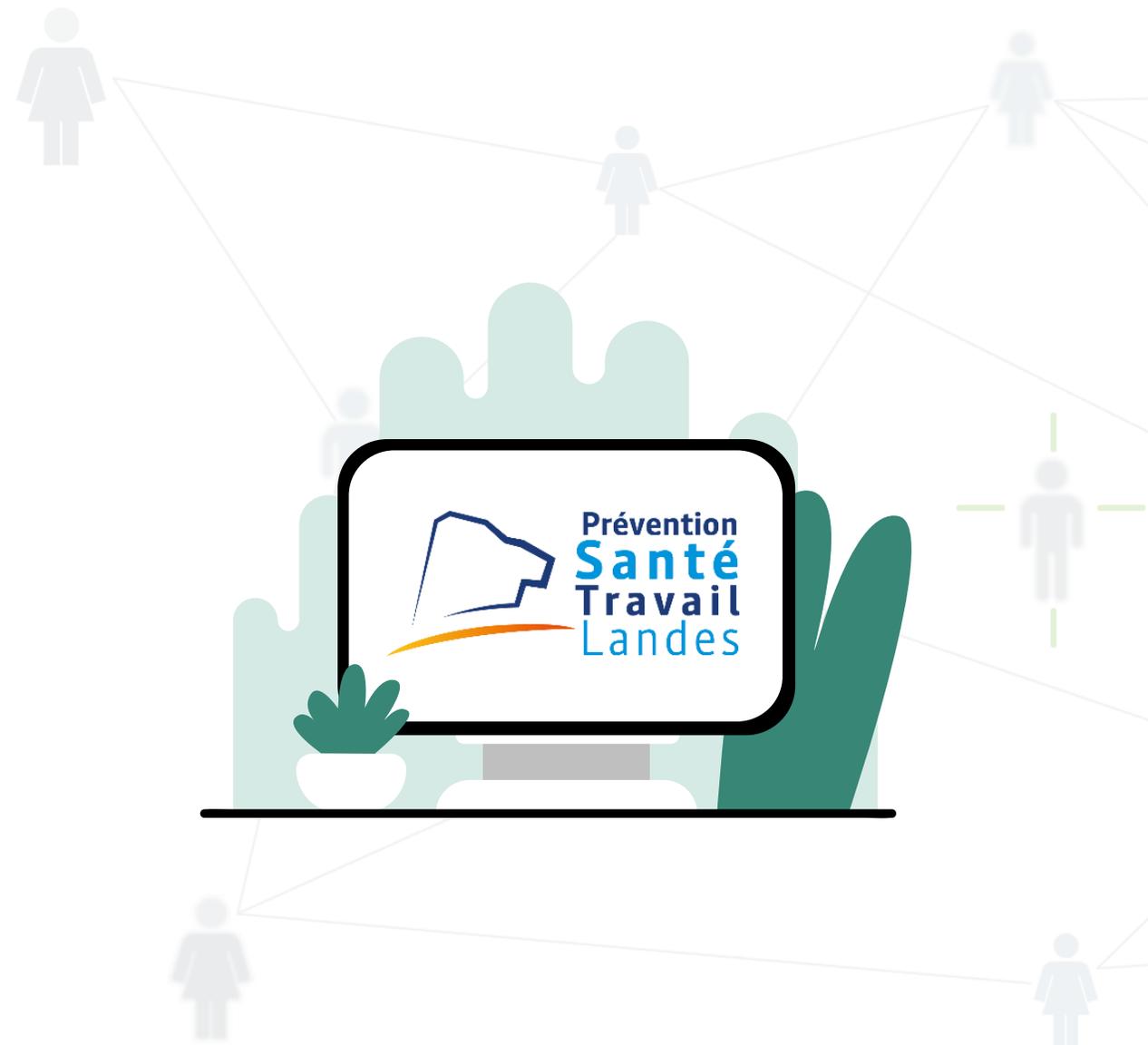


Sébastien FRONTIN

Responsable en informatique
Réfèrent en identitovigilance



Service de Prévention de la Santé au Travail
des Landes



ORGANISATION pour l'USAGE de l'INS au PST des LANDES

Contexte

- Cahier des charges de la certification des SPSTI
- Sécurité -confidentialité - interopérabilité
 - Le SPSTI doit s'assurer que les moyens informatiques facilitent **l'échange de données avec les autres SPSTI** :
 - le dossier médical en santé au travail (DMST) doit être conforme aux recommandations HAS, CNIL, INS.
 - Le SPSTI doit s'assurer que les moyens informatiques facilitent **l'échange de données avec les systèmes d'informations** :
 - conformité avec les référentiels et le cadre d'interopérabilité des systèmes d'information de santé (CI-SIS) ;
 - conformité aux référentiels concernant les échanges de données du dossier médical partagé (DMP), du dossier médical en santé au travail (DMST) et des exigences de l'espace numérique en santé.

Les étapes

- Contractualisation avec l'ANS / Obtention du certificat serveur
- Mise en place du certificat et paramétrage sur la solution métier (uEgar)
- Contact CRIV (échanges visio, documentation,...)
- CIV locale créée et référent en identito nommé
- Sensibilisation du personnel du PSTL
- Organisation et délai
- Rédaction de la Charte d'identitovigilance et des procédures d'accueil

CONCLUSION

- Bénéfices attendus pour le personnel, les partenaires (réseau SPSTI/CNAM) et les salariés

Démarche régionale des DAC en identitovigilance

Jean-Luc PEFFERKORN

Secrétaire FéDAC – Directeur du DAC 86



Elsa TOUILLET

Responsable des applicatifs – Référente INS du
DAC 16



Fédération des dispositifs d'appui à la coordination
de Nouvelle-Aquitaine (FéDAC)



Identitovigilance au sein des 12 DAC NA

Contexte

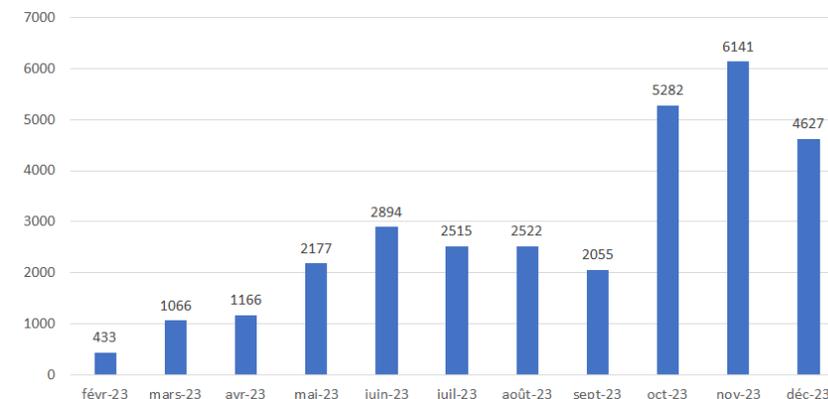
- **Un objectif d'harmonisation des pratiques à l'échelle régionale**
- **Une démarche d'accompagnement des DAC à l'identitovigilance par la FédAC et la CRIV**
 - Un GT régional sur les bonnes pratiques en identitovigilance (FédAC/DAC/CRIV/ESEA)
 - Une réflexion sur la fonction de référents en identitovigilance au sein des DAC
 - Une identification au sein de chaque DAC de plusieurs référents (relais entre la CRIV et les équipes DAC)
- **Une animation de la communauté des référents IV des DAC**
 - Plus de 40 référents à l'échelle régionale
 - Des profils diversifiés (directeur, responsable qualité, responsable SI, coordinateurs de parcours majoritairement)
 - RETEX régional semestriel sur l'évolution des usages et du taux de qualification au sein des DAC dans Paaco-Globule

Nos réalisations

- **Un guide régional**



- **Une cellule identitovigilance régionale (DAC/CRIV/ESEA)**
- **Une démarche régionale de gestion des risques des EII**
- **Un taux de qualification de l'identité dans Paaco-Globule en augmentation**



Appels au téléservice INSi par les DAC en 2023



30 878 appels au téléservice INSi

Les alertes spécificités des DAC

NON QUALIFICATION DANS LES 6 MOIS APRES L'INCLUSION EN COORDINATION SOUTENUE OU INTENSIVE

Motifs :

- L'identité proposée par le téléservice INSi est erronée
- L'identité proposée par le téléservice INSi est incomplète
- L'identité proposée par le téléservice INSi ne correspond pas à celle de l'utilisateur
- Usager ne disposant pas de dispositif d'identification à haut niveau de confiance (CNI, passeport ou titre de séjour)
- Dispositif d'identification non exploitable (illisible, déchiré, périmé ?)
- Refus/**incapacité** de l'utilisateur ou son entourage de fournir un dispositif d'identification à haut niveau de confiance
- Incapacité de l'utilisateur ou de son entourage à réaliser les démarches de modification de trait strict d'identité auprès de l'INSEE ou la mairie
- Impossibilité de rencontrer en présentiel l'utilisateur permettant de valider son identité
- Attente de modification de l'identité par l'utilisateur suite à une discordance
- Délai d'accompagnement trop court par la structure ou le professionnel permettant de valider son identité

⇒ **Besoin de s'appuyer sur d'autres professionnels du cercle de soin pour qualifier**

Les limites/Perspectives

- **Qualification de l'identité dans Paaco-Globule au-delà des DAC ?**
 - Notion de domaine d'identification et de transitivité : « Si un des membres de l'équipe de soins valide et qualifie une identité à partir d'un document à haut niveau de confiance, cette qualification et le statut de l'identité en découlant est valable pour l'ensemble des professionnels du cercle de soins »
- **Interopérabilité entre Paaco-Globule et les logiciels (hospitaliers, ESMS...)**

L'INS et le contrat de confiance : retour d'expérience



Alexandra MATHIEU
Directrice



EHPAD André COMPAIN



Pourquoi mettre en œuvre l'INS en EHPAD ?

1/ Améliorer l'identification des résidents dans le DUI

- Assure la véracité des informations d'identité du dossier (nom, prénom, etc.), et permet d'identifier de manière certaine chaque résident,
- Garantit un dossier unique par résident, renforçant la fiabilité des données,
- Réduit les risques liés aux erreurs d'identité dans les soins quotidiens.

2/ Prérequis pour les échanges de données dans le cadre du Ségur en santé

- Alimentation du Dossier médical partagé (DMP) pour une meilleure continuité des soins,
- Communication sécurisée et simplifiée avec les professionnels de santé et les usagers via la messagerie de santé sécurisée et la messagerie citoyenne de santé.

1/ Nomination d'un référent et formation spécifique :

- Désignation d'un Référent identitovigilance :
 - Lettre de nomination du référent et communication à la CRIV
 - Lettre de mission du référent
- Suivi des Webinaires de la CRIV.

2/ Pratiques de qualification de l'INS :

- Création du dossier usager par une personne habilitée dans le DUI avant l'entrée du résident (médecin coordonnateur, IDEC),
- A l'admission, la référente identitovigilance procède à la récupération de l'INS à partir des 5 traits d'identité du résident et qualifie l'INS après vérification du dispositif d'identité.

1/ Alimentation du DMP et messagerie sécurisée

- Qualification de l'INS à réaliser par chaque professionnel pour garantir que les informations de santé soient transmises dans le bon dossier (DMP/espace santé du résident),
- En pratique, difficulté pour l'EHPAD de transmettre la pièce d'identité pour chaque consultation, hospitalisation ou lorsque le résident ne peut se déplacer (ex: laboratoire.)

2/ Mise en place d'une charte de confiance

- L'INS qualifiée permet de générer un Datamatrix pour une identification rapide et fiable par les professionnels de santé, même en l'absence de pièce d'identité,
- Rédaction et signature d'une charte de confiance entre l'EHPAD et la pharmacie afin de permettre à cette dernière la qualification via le Datamatrix généré par l'EHPAD,
- En pratique, le professionnel de santé doit s'assurer que son logiciel dispose de la capacité de lecture des Datamatrix générés.

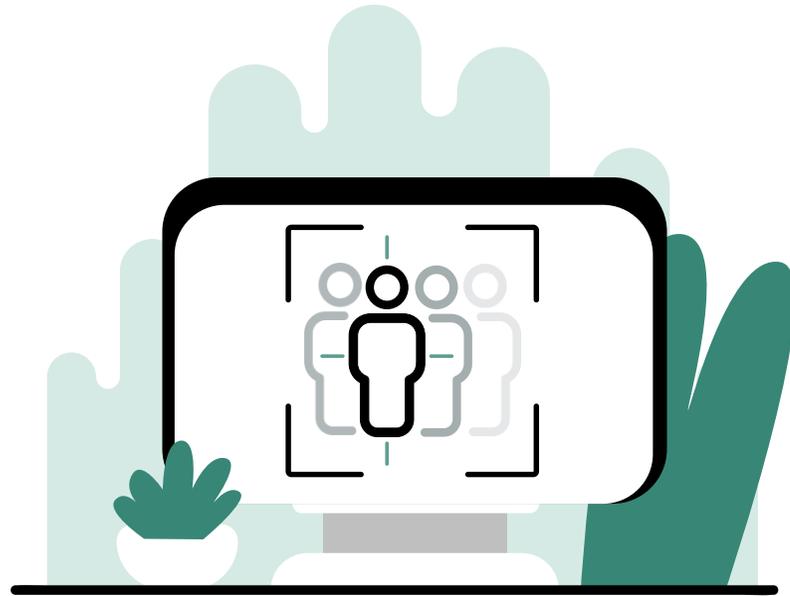


MERCI !

A bientôt.

Support de présentation disponible sur la
page

[Actualités et Agenda](#) du site Internet



3^e Journée régionale d'identitovigilance

26 novembre 2024